

L'EUROPE S'ENGAGE EN  
**GUADELOUPE**



**GUIDE**

# DES OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ

Pour les bénéficiaires de fonds  
européens en Guadeloupe

L'Europe finance votre projet...  
**FAITES-LE SAVOIR!**

[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

f     @europeenguadeloupe

# POURQUOI COMMUNIQUER ?

La publicité de l'Union Européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire:

## LES RÈGLEMENTS (UE):

- ▶ N° 2021/1060 relatif aux FEDER, FSE+ et FEAMPA
- ▶ N° 2021/1057 instituant le FSE+
- ▶ N° 2021/1058 relatif au FEDER
- ▶ N° 2021/1139 instituant le FEAMPA
- ▶ N°2022/129 relatif au FEADER

## CETTE OBLIGATION VOUS ENGAGE

À informer les personnes concernées (vos partenaires et plus généralement le grand public) de la participation de l'Europe au financement de votre projet.

**Le non-respect des obligations de publicité par le bénéficiaire pourra entraîner une pénalité financière annulant jusqu'à 3% des fonds européens attribués initialement au projet.**

## SOMMAIRE

- 03. Comment indiquer le soutien de l'Europe ?
- 04. Quels supports de communication ?
- 08. Apporter la preuve de la publicité
- 09. Pour en savoir plus
- 10. Memento

# COMMENT INDICHER LE SOUTIEN DE L'EUROPE ?

## UN SEUL VISUEL À UTILISER

Dans la pratique, rendre visible le financement de l'Europe, c'est apposer sur vos équipements et sur tous les supports d'information et de communication le bloc-marque suivant, composé de l'emblème de l'Union européenne, du logo de la Région Guadeloupe, autorité de gestion des fonds européens et des mentions « COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE » et « L'EUROPE S'ENGAGE EN GUADELOUPE » :



↓ Le bloc-marque est téléchargeable sur le site [www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

- Le bloc-marque devra **toujours être visible et placé bien en évidence**
- La taille du support sera appropriée au regard de l'importance du **financement obtenu**
- Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'union européenne, ce dernier aura **au moins la même taille en hauteur et en largeur, que le plus grand des autres logos**

# QUELS SUPPORTS DE COMMUNICATION ?

## OBLIGATOIRE

### AFFICHE A3 OU AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE EQUIVALENT

- ▶ **FEDER, FSE+ et FEAMPA** : tous projets exceptés ceux concernés par la plaque permanente
- ▶ **FEADER > 10 000 €** (subventions publiques)

- Dans un lieu aisément visible du public
- Intégrer le bloc-marque obligatoire
- Mentionner le nom du projet financé
- Indiquer les montants financiers dont l'aide européenne
- Présenter les objectifs du projet

Un modèle d'affiche personnalisable est disponible sur le site [www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)



## OBLIGATOIRE

### PLAQUE PERMANENTE

Dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés et pour :

- ▶ **FEDER > 500 000 €** (coût total)
- ▶ **FSE+ et FEAMPA > 100 000 €** (coût total)
- ▶ **FEADER > 50 000 €** (subventions publiques)

- Dans un lieu aisément visible du public
- Intégrer le bloc-marque obligatoire
- Mentionner le nom du projet financé
- Indiquer le montant de l'aide européenne
- Présenter les objectifs du projet

Un modèle de plaque permanente est disponible sur le site [www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)





## OBLIGATOIRE

### SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

▶ Si le financement européen concerne l'ensemble de l'activité de votre structure :

- Apposer le bloc-marque obligatoire en page d'accueil de votre site Internet
- Créer une page « Nos financeurs » ou « Nos partenaires » avec une rubrique dédiée aux financements européens obtenus avec : Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne ; **comprenant également le bloc-marque obligatoire.**

▶ Si le cofinancement concerne un projet ne représentant pas la majorité de vos activités :

- Créer une page ou un article spécifique dédié à l'opération (Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne) **comprenant le bloc-marque obligatoire.**
- Ou Créer une page « Nos financeurs » ou « Nos partenaires » avec une rubrique dédiée aux financements européens obtenus avec : Nom du projet ; Objectif principal ; Résultats attendus ; Montants financiers dont l'aide européenne ; **comprenant également le bloc-marque obligatoire.**

Plus le montant de votre projet est financièrement important pour votre structure, plus vous êtes tenu d'apporter une description complète.



Sur les réseaux sociaux, taguer les comptes de l'Europe en Guadeloupe



**Pour les projets dont le coût total dépasse 10 000 000 € :**

Une action ou une activité de communication devra être organisée en y associant en temps utile la Commission européenne et la Région Guadeloupe.



# PLAQUE GÉNÉRIQUE

► Tous projets exceptés ceux concernés par la plaque permanente: Il est fortement conseillé d'apposer une plaque permanente afin d'améliorer la visibilité du projet et de lui donner une dimension européenne sur le long terme.

→ Dans un lieu aisément visible du public

Un modèle de plaque générique est disponible sur le site [www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)



# AUTOCOLLANTS

► Pour toute opération portant sur l'achat de matériels ou sur le financement d'équipements, la Région Guadeloupe met à disposition gratuitement des autocollants à coller sur vos équipements (ordinateurs, machines...) ou à proximité, dans vos locaux.

Un modèle d'autocollant est disponible sur le site [www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

# DOCUMENTS D'INFORMATION

► Tout document de communication et d'information relatif à une opération cofinancée par l'Europe doit intégrer le bloc-marque obligatoire. Comme par exemples les documents administratifs (feuilles d'émergence, rapports, comptes-rendus de réunion/Formation...), les documents de communication (diaporamas, brochures, dépliants, affiches, kakémonos, vidéos...).



# APPORTER LA **PREUVE** DE LA PUBLICITÉ

Vous devez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information lors de la demande de paiement de votre subvention et les conserver en cas de contrôle.

La publicité de l'Union Européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

**Le plus simple : collectez-les au fil de l'eau.**



## **Gardez une copie**

des brochures, feuilles d'émargement, courrier... portant les emblèmes et logos obligatoires pour la publicité.



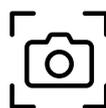
## **Faites des copies d'écran**

des rubriques, articles et pages consacrées à votre projet sur votre site internet.



## **Pensez à conserver l'ordre du jour**

d'un séminaire, d'une réunion de partenariat où vous intervenez pour présenter votre projet.



## **Pensez à prendre des photos.**

Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, vos réunions, séminaires, journées rencontres, etc.



## **Collectez les articles**

consacrés à votre projet dans la presse ou dans des revues (y compris des brochures administratives).

# POUR EN SAVOIR PLUS

Dans le cadre des programmes européens, la Région Guadeloupe, en tant qu'autorité de gestion, vous accompagne et vous conseille dans la mise en œuvre de vos obligations de publicité.

## VOUS SOUHAITEZ VALORISER VOTRE PROJET ?

Nous pouvons réaliser gratuitement une vidéo sur votre projet financé.

## VOUS AVEZ UNE ACTUALITÉ ?

Informez-nous ! Nous ferons des posts sur les réseaux sociaux de l'Europe en Guadeloupe.

### CONTACTEZ-NOUS

→ Direction Europe  
Conseil régional de Guadeloupe  
Rue Victor Hugues  
97100 BASSE TERRE  
[com.europe@regionguadeloupe.fr](mailto:com.europe@regionguadeloupe.fr)

### PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET :

[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

Liste des supports	J'ai rempli mes obligations
Bloc-marque obligatoire sur tous vos supports de communication	<input type="checkbox"/>
Autocollants	<input type="checkbox"/>
Affiche A3	<input type="checkbox"/>
Panneau de chantier	<input type="checkbox"/>
Plaque permanente	<input type="checkbox"/>
Plaque générique	<input type="checkbox"/>
Site internet - Réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>

## INFOS SYNTHÉTIQUES

TYPE D' ACTIONS RELATIVES AU PROJET	OBLIGATIONS PUBLICITAIRES
<b>SUR VOTRE SITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements, matériels (machines, informatiques...)</li> <li>Bâtiments (construction, réhabilitation, aménagement)</li> </ul>	→ Mentionnez sur le matériel le soutien de l'Union européenne (exemple : autocollant) et, dans le site accueillant le matériel, ajoutez, selon le montant du coût total ou d'aide publique totale, un panneau, une plaque ou une affiche <b>mentionnant le soutien de l'Union européenne</b> .
<b>SUR VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET PUBLICATIONS</b>	
Études, mémoires et élaboration de stratégies, formulaires, bilans, ...	→ Dès la page de titre sur vos documents papiers ou électroniques, <b>mentionnez le soutien de l'Union européenne</b> .
<b>MISE EN CONCURRENCE</b>	
Marchés publics, appel d'offres...	→ Dans les documents de consultation des entreprises et les contrats, <b>spécifiez le soutien de l'Union européenne</b> .
<b>SUR VOTRE COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiches, plaquettes, invitations, panneaux...</li> <li>Vidéo, diaporama...</li> </ul>	→ Tous documents et supports destinés au public, doivent comporter la <b>mention du soutien de l'Union européenne</b> dès la page de titre. Mêmes obligations pour les informations publiées par voie électronique ou sous forme audiovisuelle.
<b>SUR VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiches, plaquettes, invitations, panneaux...</li> <li>Vidéo, diaporama...</li> </ul>	→ Tous documents et supports destinés au public, doivent comporter la <b>mention du soutien de l'Union européenne</b> dès la page de titre. Mêmes obligations pour les informations publiées par voie électronique ou sous forme audiovisuelle.
<b>LORS DE VOS ACTIONS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports de communication (stands, plaquettes, panneaux...)</li> <li>Documents et publications (revues, conventions, feuille d'émargement, bilans, formulaires, attestations de participation, invitations...)</li> </ul>	→ Assurez-vous que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération <b>en mentionnant clairement le soutien de l'Union européenne</b> .
<b>SUR LES CONTRATS</b>	
De vos collaborateurs travaillant spécifiquement pour le projet	→ Mentionnez, dans la lettre de mission ou le contrat de travail, l'intitulé de l'opération soutenue, la quantité de temps dédié au projet, <b>ainsi que le soutien de l'Union européenne</b> .



L'EUROPE S'ENGAGE EN  
**GUADELOUPE**



REGION  
GUADELOUPE  
Autorité de gestion



COPINANCÉ PAR  
L'UNION EUROPÉENNE

[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

f     @europeenguadeloupe

